

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 2 janvier — Prix des fonds. — Red., 94 1/2; cons. à terme; actions de la banque, 216 3/4.

— La cour royale de Paris, en infirmant le jugement du tribunal correctionnel dans l'affaire du *Journal des Débats*, a fait faire à la France un nouveau pas vers les libertés publiques; le champ des discussions politiques a été dépouillé de quelques-unes de ses entraves. Les deux derniers arrêts de la cour royale sont remarquables, et, chose singulière, ce n'est pas un jury, ce sont des juges qui ont rendu ces importantes décisions.

Ainsi nous avons en ce moment devant nous le spectacle simultané de deux procès de même nature, jugés différemment dans l'une et l'autre capitale des deux grandes monarchies constitutionnelles de l'Europe; ici et là ce sont deux écrivains poursuivis pour le même genre de libelle; ici une réunion de jurés a donné le verdict d'une culpabilité, là un corps de juges a prononcé l'acquiescement. Le paragraphe du *Journal des Débats* finissant par ces mots: *Malheureuse France! malheureux roi!* est écrit dans un excellent goût, mais il contient les mêmes sentiments de pitié pour le roi que l'article de l'éditeur anglais, lequel a si fortement excité l'indignation de l'attorney-général.

Il serait néanmoins trop téméraire de conclure de cette comparaison que le mode de procéder par jury offre moins de garantie qu'une instruction entamée et achevée par des juges. La cour royale de Paris se compose heureusement de magistrats sages, consciencieux et éclairés, qui ne se laissent point influencer par des passions, et ne basent leurs décisions que sur des principes. Cette digne magistrature ne reconnaît que la loi, la justice et l'équité, c'est un admirable rempart contre les abus de pouvoirs, et l'exagération des partis, c'est le vrai palladium des libertés publiques, ses deux derniers arrêts ont donné un nouveau triomphe à la France et un exemple à l'Europe. (*Globe and Traveller.*)

— La Tamise est en partie gelée. Plusieurs navires se sont trouvés arrêtés par la glace, et comme elle n'était pas assez solide pour porter, on a été obligé, pour rouvrir leurs communications avec la terre, de recourir au moyen ordinairement employé en cas de naufrage. Un long câble amaré par un bout à l'un des mâts, et, par l'autre extrémité, au quai de la Tour, a servi, au moyen d'un coffre à roulette, de véhicule aux personnes et aux provisions. Plusieurs bâtimens marchands n'ont eu que ce moyen de communiquer avec le rivage, jusqu'à ce que la force du courant ait rompu les glaces vers le bord méridional de la Tamise.

— Une jeune fille nommée Marie M'Donough fut rencontrée dernièrement très-tard, par sa mère, au bord du canal de Dublin. Sa mère la grondait vivement pour avoir osé sortir seule à pareille heure et l'appela c...! « Vous ne m'avez pas impunément donné cette qualification, s'écria la fille, et votre mort seule peut l'expier! A ces mots elle saisit sa mère et la poussa dans le canal où elle se noya. Marie M'Donough est en prison.

BAVIÈRE.

Augsbourg, le 1^{er} janvier. — On a beaucoup parlé ici d'une insurrection des Tyroliens, parce qu'ils sentent vivement les vexations absurdes que se permettent les employés impériaux pour les opprimer; il n'en est cependant résulté aucun mouvement général contre la maison d'Autriche. Mais on s'étonne du défaut de prévoyance de nos hommes d'état, qui, par des fautes grossières, ont changé en indif-

férence, peut-être même en haine sourde. Cet attachement sincère par lequel le Tyrolien s'est distingué en 1809.

L'Autriche n'a pas laissé subsister une seule pierre de l'ancien édifice politique de ce pays; elle a fait de ses stériles montagnes un enfer pour ses habitans et un paradis pour les employés, qui pour la plupart, sont étrangers au pays. M. de Metternich prétend que les têtes dures des Tyroliens doivent plier, qu'on a subjugué des nations plus redoutables, et qu'il serait ridicule de craindre les Tyroliens.

Ils sont encore un peu protégés dans le ministère par les comtes de Saurau et de Kollowrath; mais la puissance de M. de Metternich est telle, qu'elle rendrait inutile la protection même de l'empereur. On en cite un exemple tout récent; quoiqu'un article de la soi-disant constitution de 1816 défende d'envoyer des députations à l'empereur; la ville de Méran, ancienne capitale du Tyrol, avait quelques hommes intrépides, qui se rendirent à Vienne pour y porter leurs plaintes à l'empereur.

Ils y parvinrent en effet; mais l'empereur, après avoir entendu leurs doléances, leur dit: « Mes chers enfans, tâchez de quitter la capitale au plus vite, sans quoi vous risquez fort que le ministre vous fasse arrêter. »

FRANCE.

Paris, le 5 janvier. — Dans la séance d'aujourd'hui, la cour royale de Paris a entériné des lettres de commutation de peine en faveur des nommés Delpech, Moret et Camus, condamnés à la peine de mort par la cour d'assises de Seine-et-Oise, pour émission de fausse monnaie. La peine est commuée en celle de réclusion perpétuelle sans exposition.

— On annonce pour la troisième ou quatrième fois le départ de M. Mangin de la préfecture de police et son remplacement par M. Esmangard, préfet du Bas-Rhin. C'est la conséquence de la disparition de M. de la Bourdonnaye du ministère; il paraît que M. Mangin ne veut pas de jésuites même à la police; cette volonté *Loyolide*, ne peut trouver grâce devant la congrégation, malgré la bonne volonté du procureur-général de Poitiers. (*Const.*)

— Il y a quelque temps qu'on avait annoncé une dissidence parmi les rédacteurs du *Constitutionnel* de laquelle devait s'ensuivre une rupture et la création d'un nouveau journal. Le *Constitutionnel* nia alors qu'il existât dans son sein aucun germe de discorde. Mais voilà pourtant qu'apparaît cette autre feuille, sous le titre de *National*, dont les rédacteurs seraient en effet une forte fraction de l'ancien noyau. La *Quotidienne* dit même qu'elle pourrait les nommer, ainsi que ceux qui restent au *Constitutionnel*.

— Le *Constitutionnel* dément itérativement ces assertions. Vingt hommes de lettres, dit-il, sont attachés depuis quinze ans au *Constitutionnel*, et n'ont point cessé d'y combattre avec un entier accord les hommes et les doctrines de la *Quotidienne*.

— Voici la description de la salle provisoire de la chambre des députés:

Si l'on veut se former une idée exacte de cette salle, il faut imaginer un carré long dont on a coupé les angles; ainsi elle a huit pans. Au milieu de l'un des grands côtés du carré, est la tribune, qui est dominée par le fauteuil du président, situé dans un enfoncement, et ce fauteuil est dominé à son tour par le buste du roi, placé derrière sur un piédestal élevé. Le bureau du président est celui de l'ancienne salle. La tribune est en planches recouvertes d'une toile peinte en bleu et ornée de quelques fleurons jaunes. Devant et au milieu de la tribune sont deux C entrelacés.

Le bureau des secrétaires de la chambre et des

secrétaires rédacteurs des procès-verbaux est, comme dans l'ancienne salle, divisé en deux parties, l'une à droite du bureau du président et au niveau de la tribune, l'autre à gauche.

Les décorations de l'enfoncement vis-à-vis duquel se trouve la tribune sont simples. Au dessus de cet enfoncement, tendu en drap vert, est peint un écusson, sur lequel sont des C entrelacés et qui sont tenus par des renommées. A droite de cet écusson et à la même hauteur, on voit une figure représentant la Justice, à gauche on voit Minerve.

Les banquettes des députés sont recouvertes en drap vert. Le bois est peint en acajou. Le centre, ou les banquettes parallèles au grand côté du carré opposé à celui où est la tribune, forme une masse; il en faut cependant excepter les dernières, que l'on a divisées en leur milieu pour faciliter la circulation. Les banquettes de droite et de gauche sont partagées en sections; cette division était commandée par la forme réellement orthogonale de la salle; de cette manière, la direction des banquettes est parallèle au pan devant lequel elles sont situées.

Il est inutile de dire que les banquettes sont disposées en amphithéâtre.

Le pourtour de la salle est couvert de draperies vertes jusqu'à la hauteur des tribunes publiques, des tribunes réservées et de la tribune des journalistes.

Excepté l'enfoncement où est le bureau du président, ces tribunes sont construites tout autour de la salle. Elles sont en planches, couvertes d'une toile peinte en cramoisi et font un bel effet avec le vert des draperies. On y est assis sur deux rangs.

Le plafond, ou, si l'on veut, le vèla, est peint en bleu ciel clair, avec des ornemens en rouge fleurdelysés.

Ce qui n'est pas d'un bel effet dans la salle provisoire, ce sont les croisées, qui indiquent sur-le-champ qu'on est dans un bâtiment en planches et construit à la hâte. Elles sont carrées, plus larges que hautes, et il y en a sur toutes les tribunes. On n'éclairerait pas autrement un atelier.

— Il est entré dans le port du Havre, pendant l'année 1829, 1429 navires français et étrangers venant de l'étranger et des colonies françaises; 3657 navires caboteurs, y compris ceux qui font la navigation de la rivière. De ce relevé, il résulte qu'il est entré au Havre, en 1829, 1100 navires de plus qu'en 1828: environ 700 caboteurs et 400 navires de l'étranger et des colonies. La recette faite pendant l'année 1829 par la douane du Havre s'est élevée à 25,876,535 f. 44 c. Cette somme, comparée à la recette de l'année dernière, établit un excédent de près de 2 millions en faveur de la perception de 1829.

— Voici de nouveaux détails sur l'inondation du Nil, qui, cette fois, est devenue, pour l'Égypte, un fléau:

« Le commencement de l'inondation avait fait concevoir les plus belles espérances sur la prochaine récolte des blés, du coton, du lin, de l'indigo; mais toutes ses espérances ont été détruites par le débordement extraordinaire qui vient d'avoir lieu.

« L'inondation s'est élevée à 26 pieds, tandis que, dans la Basse-Égypte, pour être favorable, elle ne doit être que de 18; aussi, toute l'Égypte a éprouvé les plus grands désastres. Beaucoup de villages ont été détruits par la violence des eaux, et on porte à plus de 30,000 le nombre des individus qui ont péri. Il faut ajouter à cette perte celle des instrumens oratoires, des bestiaux et d'une grande quantité de magasins remplis du produit des dernières récoltes. »

— On voit par une nouvelle statistique des possessions de la compagnie anglaise des Indes, que ses territoires ont une étendue de 1,181,170 milles carrés, couverts de 123,388,926 habitans.

Pour gouverner ces vastes contrées, la compagnie emploie environ 40,000 anglais dont 2000 sont pour l'administration et 300 pour la justice, 7000 sont marchands ou marins, et le reste pour la plupart des militaires. Ces derniers ne forment que le noyau de l'armée, dont le reste consiste en 300,000 Hindous.

Les revenus des trois résidences de Bengale, Bombay et Madras sont d'environ 465 millions de francs par an. L'île de Ceylan n'est pas comprise dans les possessions de la compagnie de l'Inde; elle appartient au gouvernement britannique, qui la fait administrer pour son compte.

— Les travaux du puits artésien se poursuivent avec activité à Marseille; on a déjà posé deux cents pieds de buses, et l'eau est remontée au-dessus du niveau du sol. On se propose de creuser encore plus avant pour trouver une seconde nappe d'eau.

— Les journaux signalent encore plusieurs accidens funestes occasionnés par le froid, qui est particulièrement mortel aux personnes ivres. Cinq soldats suisses qui s'étaient enivrés en partant d'Orléans, sont morts sur la route. Un homme a péri de froid dans les champs près de Boulogne (Banlieue de Paris.) Un nommé Charles Pommier, ouvrier bourrelier, natif de Cambrai (Nord), a été trouvé mort le 27, sur un chemin entre Marest-Dampcourt et Cailloel, canton de Chauny. Cet individu, qui s'était enivré, a été saisi par le froid.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 8 JANVIER.

On écrit de Gand que M. Derykere, professeur de l'Université, figurera probablement parmi les candidats pour l'élection à la deuxième chambre en remplacement de M. van Crombrughe. M. Derykere est un homme entièrement voué au travail. On le regarde comme devant être une acquisition très-précieuse pour la chambre par son indépendance et ses vastes connaissances du droit théorique et positif.

On croit à Gand que la place de bourgmestre que M. van Crombrughe laisse vacante pourrait bien être conférée à quelqu'un des autres membres gantois de la 2^e chambre.

— L'emprunt de 1,500,000 fr. que la régence de Bruxelles avait résolu de contracter a été adjugé dans la séance du conseil, du mardi, 5 janvier, à M. Engler, banquier à Bruxelles.

— On lit ce qui suit dans la *Gazette de France*: « Le prince d'Orange a, dit-on, beaucoup contribué au remplacement de M. van Gobbelschroy, ex-ministre de l'intérieur dans les Pays-Bas. On dit même qu'il sollicite auprès du roi le remplacement de M. van Maanen, sauf à lui donner, comme à M. van Gobbelschroy, une marque de haute distinction. »

— On écrit de La Haye, 4 janvier: « La quatrième section de la seconde chambre des états-généraux, se trouvant encore en nombre suffisant, a tenu une séance il y a peu de jours.

» Les sections ont toutes terminé l'examen: 1^o de la proposition de M. le baron de Sécus; 2^o du projet de loi relatif à la classification des justices de canton et de tribunaux d'arrondissement, en ce qui concerne la fixation des traitemens des juges; 3^o du projet portant des altérations au tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit; 4^o du projet de code d'instruction criminelle, et 5^o du projet de loi sur l'enseignement.

» A leur rentrée, les sections auront encore à s'occuper des différens projets de loi réglant le mode de perception tant des contributions directes, du personnel et des patentes, que des accises sur les vins, les distilleries indigènes et étrangères, le sel, la bière et le vinaigre, le sucre, etc. Elles auront en outre à apporter des changemens au tarif des droits d'entrée d'après l'augmentation des accises sur la bière et le sucre, et puis elles devront s'occuper de la proposition de M. Barthelény, pour fixer le mode de procédure dans le cas prévu par l'art. 177 de la loi fondamentale; enfin la commission des pétitions aura plus d'un rapport à faire

sur les nombreuses pétitions adressées à la chambre relativement aux griefs.

» On voit par cet aperçu que les députés auront à s'occuper encore de travaux nombreux et importants. Quoique le jour de la rentrée soit fixé, il serait possible que l'ouverture des séances fut différée de quelques jours. En tout cas, les travaux préparatoires devront commencer dans les sections.

» Il paraît maintenant que la nouvelle direction générale du culte catholique restera du moins provisoirement établie en cette ville. Elle occupera quelques appartemens dans le bâtiment spacieux où se trouve établi l'école de musique. La formation du nouveau ministère du waterstaat, des colonies et de l'industrie amènera de même le déplacement de plusieurs bureaux de départemens ministériels.

— On lit dans le *Journal de la Province*:

» En réponse à un article inséré dans notre numéro d'avant-hier, on nous prie de publier la note suivante: »

» Le compte rendu de la conversation tenue entre S. Exc. le ministre de l'intérieur et M. de Mélotte est complètement inexact: Dans cette conversation, il n'a pas été dit un seul mot du budget, ni de démission à offrir ou à recevoir.

» Nous ne pouvons que regretter de ne pas avoir dit la vérité.

— M. le ministre de l'intérieur, arrivé à La Haye le 2 de ce mois dans la soirée, a eu l'honneur de prêter serment entre les mains de S. M., lundi, 4 de ce mois, à une heure. (*Gazette des Pays-Bas*)

— Le *National* a dit dernièrement, et d'autres ont répété après lui, qu'une pétition tendant à obtenir la restitution des biens du clergé, circulait dans le Brabant-septentrional; le *Courrier de la Meuse* déclare aujourd'hui que cette assertion est mensongère, et qu'au reste, si cette pétition existe, elle est due à un faux, comme celle par laquelle on a naguère demandé la restitution au clergé des actes de l'état civil.

— 400 familles pauvres de La Haye ont reçu des secours en combustibles et comestibles de la part du fond de bienfaisance, sous la protection de la princesse Marianne. On apprend aussi que 62 pères de famille, ayant ensemble 210 enfans, travaillent dans les dunes et que ce nombre sera encore augmenté.

— On nous écrit de Namur, le 5 janvier:

« Les habitans de cette ville rivalisent de zèle pour venir dans cette saison rigoureuse, au secours de la classe indigente. Notre bourgmestre dont les soins sont de veiller constamment au bien être de ses administrés vient d'établir un chauffoir public, et s'occupe en ce moment de former une société permanente de bienfaisance, afin de faire des distributions aux indigens pendant l'hiver.

» La société d'harmonie a donné hier un grand concert vocal et instrumental au bénéfice des pauvres. Ce concert a été nombreux et brillant, et les divers morceaux exécutés par la société ont fait le plus grand plaisir; M^{de} T... a bien voulu y chanter et son beau talent ne s'est jamais montré avec plus d'avantage. »

— On raconte dans le monde musical une aventure assez romanesque, mais dont plusieurs personnes dignes de foi nous ont garanti l'authenticité. M. D... flûtiste très-distingué, sortait, il y a quelques jours, d'un petit théâtre des boulevards de Paris, où il est employé. A la porte, un commissionnaire lui demande son nom, et lui remet une lettre à son adresse. Comme il faisait très-froid, M. D... ne se soucie pas d'en prendre lecture à la clarté d'un réverbère; mais arrivé chez M^{me} Malibrant, et ayant décacheté la missive, il s'aperçut qu'elle était écrite en anglais. Il pria la célèbre cantatrice de lui en donner la traduction. Voici quelle était la substance de cette lettre: « Monsieur, un artiste qui a autant de talent et de mérite que vous, n'est pas fait pour végéter dans un orchestre de vaudeville; dans l'intérêt de l'art, plutôt que dans le vôtre en particulier, je vous envoie 2,000 francs, afin que vous puissiez quitter le théâtre où vous êtes attaché, et faire de votre temps un emploi plus utile et plus digne de vous. »

Deux billets de banque se trouvaient en effet sous l'enveloppe. (Nous croyons pouvoir assurer que le flûtiste à qui ce don a été fait est le jeune Doras, frère de notre 1^{er} cantatrice.) (*Gas. des P.-B.*)

— Avant-hier, dans la matinée, une femme du bourg d'Ensival étant sortie de sa maison pour affaires, y laissa deux enfans en bas âge seuls; l'un d'eux, âgé d'environ 4 ans, profitant de l'absence de sa mère, s'amusa à jouer près d'un poêle-à-pot, lorsque le feu prit à ses vêtements. L'enfant, effrayé, au lieu d'appeler du secours, se précipita sur le lit auprès de son frère et allait infailliblement communiquer le feu aux habits de celui-ci et au lit sur lequel il reposait, quand par bonheur la mère rentra, qui parvint à arrêter les flammes qui consumaient son malheureux fils. Il est mort quelques heures après dans des souffrances inouïes.

(*Journal de Verviers.*)

— L'*Algemeen handels blad* contient une notice curieuse sur le mouvement des ports du royaume: A Amsterdam il est entré 1975 navires (157 de moins qu'en 1828); dont 182 de Königsberg, 31 de Londres, 253 de Norwège, 539 de différens ports de la Baltique.

A Anvers il est entré 993 navires (38 de plus qu'en 1828), parmi lesquels 90 des différens ports du Brésil et de Buénos-Ayres, 18 de St.-Domingo, 46 de différens ports de l'Angleterre, 21 de différens ports de France, 82 de Liverpool, 50 de différens ports de la Baltique, 73 de différens ports des États-Unis, et 6 de Wismar.

A Rotterdam il est entré 1764 navires (321 de moins qu'en 1828), dont 99 de Harwich, 138 de Hull, 264 de Londres, 12 de Batavia.

A Schiedam il est entré 208 bâtimens (55 de moins qu'en 1828) qui, ainsi que quelques navires nationaux, venant de différens parties du royaume, y ont apporté 24,800 lasts de bled, parmi lesquels 15,121 lasts de seigle et 8626 lasts d'orge. En 1828 il y avait été apporté 3269 lasts de plus de céréales.

La différence désavantageuse qu'on remarque dans quelques-uns des nombres indiqués, en comparaison de ceux de 1828, paraît devoir être en grande partie attribuée à la gelée précoce. Par là, un grand nombre de navires qu'on attendait encore de Pétersbourg, de la Baltique, de Hambourg et de Brème, ont été empêchés de partir. Il se trouve aussi en ce moment au Texel 75 navires destinés pour Amsterdam.

— On écrit d'Harlem: « Le 27 décembre dernier, est né à huit heures trente-cinq minutes du matin, dans la rue Neuwaard, n^o 359, paroisse de St. Jean, un enfant à trois têtes, du sexe masculin, ayant pour père Paul Kroockuys, journalier, et pour mère Pierrette Tackinham. L'accoucheur est M. le docteur Luny, médecin distingué, directeur du cabinet d'anatomie d'Harlem. Cet enfant triciphale a reçu les prénoms de Pierre, Paul et Jean. (*Nat.*) »

Procès intenté au Catholique des Pays-Bas.

M. de Neve, éditeur du *Catholique*, a été poursuivi en calomnie devant le tribunal d'Ypres, pour avoir publié trois lettres de Wervicq et Menin énonçant que le rôle d'abonnement des charges de Wervicq avait été augmenté par le bourgmestre, échevins et secrétaire de la ville, d'une somme de 1140 florins pour subvenir aux frais de bâtisse d'une nouvelle école, augmentation qui avait eu lieu sans l'assentiment de tous les membres du conseil, lesquels protestèrent contre l'irrégularité de l'expression arrêtée par le conseil qui terminait la publication du rôle. Forcé de se procurer la preuve légale des faits imputés par son correspondant, M. de Neve dut recourir à une dénonciation en justice contre lesdits bourgmestre, échevins et secrétaire. En conséquence, tous les conseillers de régence entendus par le juge d'instruction d'Ypres déposèrent:

1^o M. P. L. Vuylsteke, que le bourgmestre de Wervicq exhiba au conseil, assemblé le 12 août 1829, une lettre du gouverneur, par laquelle il était ordonné d'augmenter le rôle d'abonnement des charges personnelles de la ville d'une somme de fl. 1140; que le bourgmestre fit observer au conseil, qu'il avait déjà deux fois rejeté cette augmentation, qu'il s'agissait maintenant de procéder à la confection du rôle fixé aux états députés de la province, faute de quoi un commissaire spécial allait arriver à leurs frais; que s'apercevant que le bourgmestre ne se disposait point à recueillir les voix ni à prendre une délibération à cet égard, et croyant que l'on allait procéder d'office, en vertu d'ordres supérieurs, il crut, en conscience, et pour ne pas fausser son serment, devoir se retirer de la séance.

2^o M. Jos. van Elstande dépose que les membres du conseil, après avoir pris lecture de la missive du gouverneur, ont entendu ne pas consentir à l'augmentation du rôle, mais de l'arrêter avec des mutations nécessaires sur le pied de celui de l'année dernière; qu'avant de commencer les mutations nécessaires, M. Vuylsteke s'est retiré, que le même sortit un quart d'heure plus tard, et que c'est avec étonnement que, quelques jours après, il apprit la publication des bourgmestre et échevins, portant que le rôle des charges de la ville, avec l'augmentation de 1140 fl., avait été arrêté par le conseil de régence.

M. G. Delefortrie dépose que dans ladite séance, après quelques discussions, tous les conseillers de régence s'opposèrent à l'augmentation du rôle et arrêtèrent de le fixer au même taux que celui de l'année dernière; que, le rôle étant commencé sur ce pied, M. Vuylsteke et après lui M. van Elslande se sont retirés, et qu'après avoir fait au rôle quelques mutations qui ne regardaient aucunement l'augmentation demandée, de 1140 fl., ils se sont retirés.

4^e et 5^e M. G. Castelain et P. D. Trannol ont aussi assisté à la séance du 12 août; ils font absolument la même déposition que M. Delefortrie; ils assurent positivement qu'il fut résolu de ne confectionner le rôle des charges de la ville pour 1829 que sur le pied de l'année précédente.

Voilà donc cinq témoins oculaires, attestant en justice et sous la foi du serment, un fait positif, à savoir: qu'ils n'ont pas consenti à l'augmentation de la somme de 1140 fl., augmentation que MM. les bourgmestre et échevins ont publié avoir été arrêtée par le conseil de régence.

Le 6^e conseiller de la régence, M. G. Peirsegale, qui a signé avec ses collègues la protestation insérée dans le numéro 311 du *Catholique*, ne fut pas présent à la séance du 12 août, mais bien aux deux premières délibérations des 23 et 27 juin, pendant lesquelles tout le conseil, y compris le bourgmestre et les échevins, avait, deux fois et à l'unanimité des suffrages, rejeté cette augmentation exigée par les états-députés.

Il semble d'abord que la déposition unanime de cinq témoins à charge, opposée aux seules dénégations des inculpés, devant entraîner la conviction de la chambre du conseil. Il n'en fut pas ainsi: le 1^{er} décembre la chambre du conseil porta l'ordonnance suivante:

« Attendu qu'il n'existe pas de charge contre les dénoncés; que même les dépositions des témoins entendus contre eux présentent diverses contradictions, lesquelles, reproduites devant une cour d'assises, exposeraient les témoins à des poursuites, déclare qu'il n'y a pas lieu suivre.

L'éditeur, comme partie civile dans cette instruction, s'opposa à l'ordonnance; et la chambre des mises en accusation près la cour supérieure de justice de Bruxelles, a rejeté son opposition, en déclarant M. de Neve non fondé, et le condamnant à 2000 florins de dommages et intérêts en faveur du bourgmestre, échevins et secrétaire de Wervicq.

Maintenant le tribunal de Bruges s'occupe de l'appel interjeté par l'éditeur contre le jugement du tribunal d'Ypres, qui a rejeté sa demande en sursis de l'action intentée par le bourgmestre de Wervicq, jusqu'après l'instruction sur la dénonciation, bien que l'arrêt de la chambre de mises en accusation de Bruxelles ait rendu ce sursis sans objet. Le tribunal d'Ypres continuera alors à s'occuper, au fond, de la plainte du bourgmestre de Wervicq.

(Extrait du *Catholique*.)

MÉMOIRE sur l'utilisation des terrains incultes de l'Ardenne.

Sous ce titre, M. V. Bronn vient de publier une brochure qui se recommande à l'attention par le nom de l'auteur, professeur d'économie rurale à l'université de Liège, et surtout par le grand nombre d'idées théoriques et pratiques qui s'y trouvent réunies dans l'étroit espace de 40 pages. Nous croyons faire chose utile en donnant ici une analyse de ce travail déjà fort substantiel.

Les terrains incultes des Ardennes qui appartiennent aux Pays-Bas commencent au Nord-Est de la province de Liège, longent la frontière de la Prusse, s'étendent sur Spa, Francorchamps, Stavelot, etc., et, s'élargissant ensuite, ils envahissent la plus grande partie du nord du grand duché de Luxembourg et de la province de Namur.

On connaît la stérilité de cette contrée, dont le sol ne fournit aux habitants misérables qui y sont disséminés que la tourbe, et des bruyères destinées à la nourriture et à la litière des bêtes à laines qu'on y élève. Les habitants sont d'ailleurs peu industrieux, suivant cette règle de la civilisation toujours plus lente à pénétrer dans les pays montagneux que dans les plaines.

Joignez à la mauvaise qualité de ce sol pierreux, tourbeux ou marécageux, le manque de communications, et l'état d'indivision des terres communales, et vous aurez les principaux obstacles qui jusqu'ici se sont opposés à l'amélioration de la culture.

Ces obstacles pourtant ne paraissent pas invincibles. Un terrain montagneux couvert de bruyères peut avoir comme un champ cultivé, sa fertilité propre, ses produits particuliers. Tout dépend du choix et de l'appropriation qu'on en sait faire. Si l'on considère la situation et la nature du sol ardenais, on reconnaît tout de suite quelle espèce de produits peuvent le mieux lui convenir, à quelles conditions ces produits peuvent eux-mêmes espérer d'y prospérer. Il faut qu'ils puissent s'accommoder d'un climat froid, croître facilement, suivant les localités, dans un terrain maigre, humide, marécageux, être cultivés sans exiger ni défoncement, ni défrichement, être d'un transport facile et trouver autant que possible leurs débouchés à l'intérieur même du pays.

Ces divers conditions, M. Bronn les trouve dans les plantations d'arbres, les prairies et les pâturages, et ce sont là aussi les cultures qu'il recommande comme les plus propres à utiliser le plus avantageusement possible les terres ardenaises.

Les bois — Quelles seront les essences et le mode de culture à préférer suivant les diversités de sol et de situation? Sans entrer ici dans de longs développements pour lesquels il renvoie à la prochaine publication de son *Manuel du cultivateur forestier des Pays-Bas*, voici les trois essences que l'auteur indique comme dignes en général d'être préférées: le sapin de Norvège, le Pin sylvestre, et le bouleau. Viennent en second ligne, le mélèze, l'érable, le hêtre, le tilleul, le mérisier, etc. etc. Quant au mode de culture, la plantation lui paraît devoir être préférée au semis, soit à cause de l'état sauvage des terrains soit à cause de la température. De là aussi la nécessité de la formation de pépinières.

S'il était nécessaire de justifier ici les plantations de bois, on dirait que c'est la culture naturelle des montagnes dont la situation haute et inclinée ne convient pas à l'agriculture, qu'il n'est pas de meilleur moyen de tirer parti d'un sol stérile et pierreux, que le terrain en retire d'ailleurs maint avantage, soit que les arbres le protègent contre les averse vents, le froid ou le disent par leurs racines, ou l'engraissent de leur feuillage, que ce genre de culture aurait aussi pour effet d'assainir, dans les landes fangeuses, l'air presque toujours chargé aujourd'hui d'humidité et d'exhalaisons malsaines.

Le produit principal du bois, soit dans l'état naturel, soit réduit en charbon, substance d'un facile transport, pourrait être avantageusement employé dans les mines, les forges, les usines. Outre le bois et le charbon, quelques-unes des essences proposées donneraient plusieurs autres produits accessoires: le sapin de Norvège, de la résine, dont on ferait de la poix, de la térébentine, de l'huile de térébentine et du noir de fumée; des racines et des souches de pin on extrairait du goudron; les fruits du mérisier donneraient cette excellente eau-de-vie connue sous le nom de *Kirschwasser* et dont la fabrication est un moyen de subsistance pour beaucoup de personnes dans les montagnes de la Suisse et de la Forêt-Noire; la fleur du tilleul serait une excellente nourriture pour les abeilles. D'autres petites industries encore pourraient être introduites: la préparation du charbon pourrait être conduite de manière à retirer, par la même opération, du vinaigre et du goudron; les débris de bois, de racines, de ramilles, ainsi que les fougères, pourraient être employés à la fabrication de la potasse. On pourrait aussi faire quelques essais de plantation de racines de gentiane, qui donne une excellente eau-de-vie stomachique, très recherchée dans les pharmacies. La récolte de ces racines et la fabrication de cette eau-de-vie occupent beaucoup de personnes dans les montagnes du Jura, de la Suisse, de la Forêt-Noire.

Enfin dans les pays montagneux où l'éducation des bestiaux est la branche agricole la plus importante, il est très difficile de se procurer la nourriture nécessaire pour les bestiaux pendant l'hiver; on pourrait en grande partie suppléer à ce besoin par les feuilles de quelques arbres forestiers. Jusqu'à présent on a fait peu d'attention chez nous à ce produit, tandis qu'ailleurs, en Italie, en Suisse, en Suède, les feuilles des arbres sont regardées comme une ressource fort utile pour le temps d'hiver, en ce qu'elles offrent aux bestiaux une nourriture à la fois saine et agréable.

Nous ferons connaître dans un prochain n^o les idées de l'auteur sur la culture des prairies, ainsi que les moyens qui lui semblent les plus propres, indépendamment des efforts particuliers, à atteindre les améliorations qu'il propose.

— Il ne sera pas hors de propos de rappeler ici en finissant une brochure présentée au roi en 1829 sur l'agriculture et le défrichement des Ardennes. L'auteur, M. Gatelier, propriétaire, se prononce pour la culture du *mûrier blanc* auquel conviendrait tout à fait, selon lui, le terrain sec, élevé, sablonneux et caillouteux de ce qu'on appelle les côtes des Ardennes. L'auteur donne pour constant, d'après l'autorité des meilleurs écrivains agriculteurs, que le ver à soie peut se propager dans

presque toutes les régions de la zone tempérée. Il cite aussi des expériences faites par lui-même, d'où il résulte que de jeunes mûriers plantés dans des terres de bruyères incultes ont supporté sans accident une gelée de mars assez forte. Ici, d'ailleurs, la gelée est bien moins à craindre que dans d'autres pays; car, dans ce territoire naturellement froid, le mûrier ne donne sa feuille que bien plus tard que chez nos voisins. « En supposant, ajoute l'auteur, que notre territoire ne puisse produire des mûriers aussi forts que ceux qu'on voit dans le Midi, rien n'oblige, disent les connaisseurs, à avoir de grands mûriers, plus hauts que nos gros-seilliers et nos framboisiers: dès qu'ils dépassent cette hauteur, ils n'ont plus le même mérite. »

Une esquisse du 18^e siècle.

J'imagine un voyage à travers le dix-huitième siècle. Je voudrais pour compagnon un jeune homme assez calme pour tout observer, assez passionné pour tout comprendre. Le voyage serait court: c'est comme une montagne de la Suisse, des fleurs, des glaciers, un hospice pour le sommeil de la nuit; puis sur le mont opposé, un précipice, une avalanche et la mort. La révolution française fut l'avalanche. — Viens avec moi, jeune homme, commençons notre voyage. Le jour se lève, l'artisan reprend ses travaux de chaque matin, l'homme de lettres aussi, celui-ci moins assuré de son pain que l'autre moins assuré de sa liberté.

Traversons lentement le faubourg St-Jacques, la ville littéraire par excellence, ville d'écoliers et de libraires, et des gens de la sorbonne et des jésuites de Louis-le-Grand: déjà l'homme pauvre et patient écrivain, a repris sa tâche pénible; l'abbé Prévost sort, en manteau troué, de son grenier, pour vendre, au prix de quelques écus, cette délicate création de *Manon Lescaut*; dont la *Virginie* de Bernardin de St-Pierre ne fut qu'une contre-façon plus chaste et moins ornée; Gresset, son *vert-vert* à la main, s'enfuit de cette Chartreuse où il rentrera plus tard. Avancons; à l'angle d'une rue étroite et obscure, Marmontel et d'Alembert supplient, les mains jointes, la grosse fruitière du quartier, de leur faire crédit d'un morceau de fromage; le petit Grimm effleure la rue, chapeau bas, tenant par la main son élève, dont il a l'air d'être le laquais; Laharpe, seul et sans amis, suit le cerceuil de sa malheureuse femme, qui vient de se jeter à la rivière, de désespoir et d'ennui; le jeune Grétry, au modeste habit italien, et avec quelques airs italiens pour toute ressource, est près d'être renversé par Francoeur, le petit violon qui se croise avec la Clairon: écarter la foule; dans cette civière on transporte à l'hôpital, pour y mourir de désespoir, le jeune poète Gilbert; cependant sur la route de Choisy-le-Roy, Voltaire, jeune encore, bien pris dans la taille, étéant, coquet, railleur, homme de bon ton, de bon goût et de petits soupers, va faire la cour à Mme la marquise.

Sur la place de la Sorbonne, et vis-à-vis une église en ruines qui sert de magasin à un corroyeur, voyez-vous cette maison pauvre et délabrée, escalier tournant, petits vitraux, enseigne triste et déteinte; un grand silence, et peut-être au troisième et dernier étage, un pot de fleurs à la tête touffue, car la fenêtre est merveilleusement disposée pour en faire un parterre? C'est là, c'est à ce même troisième étage que Jean Jacques Rousseau vient de faire le *Dominicain* et la lettre contre l'opéra; il a paru la veille en longue barbe devant Louis XV; le lendemain il s'est fait voler ses chemises de batiste par son beau frère, dans huit jours il portera un habit d'Arménien; déjà il pense au *contrat social* et à *l'Emile*. Approchons. A cette porte du faubourg St-Germain, voici la voiture et les armes de M. de Buffon: cet homme penché sur le parapet du Pont-Neuf, c'est M. le président de Montesquieu, qui arrive de sa terre; ce jeune abbé qui poursuit en plein jour Phryné et Laïs, ce sera bientôt le cardinal de Bernis; la Bastille s'ébranle, le pont-levis s'abat d'un air menaçant; les canonniers sont à leurs machines, les archers font sortir un homme de carrosse: « Dis adieu à la liberté, Beaumarchais, la liberté pleurante s'assied au seuil de ta prison, voici le prix du procès Goetsman; mais tu sortiras avant six mois pour faire jouer ton *Figaro*, et pour vendre des fusils aux insurgés américains.

Quelle vie! Quel mouvement! Que d'intrigues! Qu'il était sage Louis XIV, de retenir dans l'enceinte de la cour tout ce que son siècle avait de beaux génies! Qu'il avait raison d'être en colère contre ce bon Lafontaine, qui faisait des vers loin du trône! Lafontaine allant à la gloire sans le monarque était un dangereux exemple. Sous Louis XV tout le monde fut Lafontaine. C'en est fait: les lettres échappent à la royauté, elles vivent seules, elles sont vagabondes, à la taverne, à la Bastille, à la table des grands, chez le baron d'Holbach; entraînant Helvétius après un souper et lui arrachant son habit de financier pour le revêtir d'une casaque de philosophe. Louis XV dédaigne Voltaire, et tremble devant lui; la Sorbonne, délivrée de Port-Royal, est alarmée de se trouver plus faible qu'au temps même d'Arnaud et cède au torrent. Tout se confond; l'archevêque de Paris reçoit une réponse à son mandement; Catherine II implore vainement le secours de Dalember; le roi de Prusse se fait le flatteur de Voltaire; la reine Marie-Thérèse appelle Mme. de Pampadour sa cousine. Partout on demande où est le pouvoir? Il est chez M. de Sartines; il est chez Mme. de Pampadour; il est dans les petits appartements; il est à Ferney; il est au *Mariage de Figaro*; il est partout. Dites donc que le pouvoir ne se trouve nulle part, et attendez le jeu de paume! (Extrait de la *Revue de Paris* (1).)

(1) Chez L. Mahous, libraire.

— M. Klynton combat, dans une lettre adressée à un journal, l'usage de nourrir les vers à soie avec la feuille de scorsonère. Les hommes, dit-il, les plus versés dans l'histoire naturelle et les plus capables de diriger l'éducation de la chenille à soie, savent maintenant à quoi s'en tenir sur cette matière. L'expérience des siècles et la beauté des produits en soie des fabriques de la Grèce, de la France, de l'Italie, ont assez constaté la supériorité des feuilles du mûrier blanc sur toute autre espèce d'aliment pour la chenille. C'est dans les feuilles du mûrier blanc que la nature a déposé ces principes soyeux, sucrés et résineux, matière première dont dépend la beauté de la soie, et c'est dans les feuilles du mûrier blanc seules que peut trouver sa nourriture la chenille du *bombyx mori* du grand Linné.

— Un brasseur de Kehl, nommé Schlosser, a inventé une espèce de bière à laquelle il a donné le nom de *Bierre-vin*. Cette boisson a la couleur dorée, et un peu du goût du vin du Rhin. Elle est renommée pour n'avoir rien de nuisible à la santé, et le débit en est considérable. La brasserie de Schlosser a expédié dans le courant d'une année, 50,000 ohms, et comme le vin a manqué cette année, on calcule que la vente sera triplée l'année prochaine. (National.)

COURANS SOUS-MARINS DANS LA MÉDITERRANÉE.

On sait que la Méditerranée reçoit constamment de l'Atlantique, à travers le détroit de Gibraltar, une énorme quantité d'eau, qui sert, avec celle qui arrive par les fleuves, à remplacer ce qu'elle perd par l'effet de l'évaporation. Dans cet éternel renouvellement, l'évaporation n'enlève que l'eau douce, tandis que les courans n'apportent que de l'eau salée : comment se fait-il donc que la composition de cette mer ne varie point, et qu'elle reste sensiblement la même que celle de l'Océan. L'idée qui se présente naturellement, c'est que l'excès de sel est à chaque instant emporté par un contre-courant inférieur.

Si ce contre-courant existe, comme il n'emporte qu'une partie de l'eau qui est entrée, puisque l'autre s'en est allée par l'évaporation, et que cependant il doit emporter tout le sel, il faut qu'à volume égal, il en contienne beaucoup plus que le courant supérieur : or, jusqu'à présent on n'avait point trouvé la différence à laquelle on devait s'attendre entre les couches superficielles et les couches profondes, leur composition, au contraire, étant sensiblement la même. Le docteur Marcell, qui s'est tant occupé de ces sortes de questions, présuma que ce défaut d'accord entre les résultats de l'observation et ceux du raisonnement pouvait tenir à ce que l'on n'avait pas encore pénétré à d'assez grandes profondeurs. Il chargea, en conséquence, le capitaine Smith, employé à cette époque à des travaux hydrographiques dans la Méditerranée, de lui procurer des échantillons pris aux plus grandes profondeurs auxquelles il serait possible de parvenir. M. Smith s'acquitta avec empressement de cette commission; mais le docteur Marcell étant mort sur ces entrefaites, les échantillons recueillis furent dispersés. M. Wollaston parvint cependant à en recouvrer trois. Les deux premiers ne lui offrirent point une composition différente de l'eau de mer ordinaire; mais le troisième, pris à une plus grande profondeur (670 fathoms, environ 1225 mètres), et à 40 milles seulement en deçà du détroit, contenait une quantité de sel quatre fois plus considérable que l'eau de la surface. Un contre-courant ainsi composé, si on lui suppose même largeur et même profondeur qu'au courant supérieur, n'aura besoin que du quart de la vitesse de ce courant pour emporter une quantité de sel égale à chaque instant, et empêcher ainsi une augmentation de salure. Le résultat serait tout semblable si, la vitesse étant la même, le cours d'eau inférieur avait seulement le quart du volume du courant supérieur.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE, du 7 janvier.

Naissances : 4 garçons, 2 filles.

Décès, 2 garçons, 2 filles, 3 femmes, savoir : Anne-Marie Gerardy, âgée de 78 ans, rue Puits-en-Sock, veuve de Pierre-François Maghin. — Marie-Élisabeth Renwart, âgée de 73 ans, rue du Vert-Bois, veuve de Laurent Galant. — Marie-Joseph Michel, âgée de 63 ans, tricoteuse, derrière St-Pholien, veuve de Jean-Joseph Soleil.

PROVINCE DE LIEGE. — INDUSTRIE NATIONALE.

Exposition publique à Bruxelles au mois de juillet 1830.

Les états députés de cette province, par suite à leur circulaire du 19 septembre dernier, rappellent aux chefs d'établissements, fabricans, artistes, etc., que jusqu'au 20 avril prochain, ils sont admis à déposer, soit au greffe de l'administration provinciale, soit au secrétariat de l'administration de leur ville ou commune, où des registres sont ouverts pour leur inscription, les objets qu'ils veulent soumettre à l'examen de la commission d'experts, chargée de décider quels produits de notre industrie, dans l'étendue de cette province, pourront ou ne pourront pas être admis, pour être envoyés à l'exposition générale, qui sera ouverte au mois de juillet 1830, dans la ville de Bruxelles.

Il sera joint à chaque objet, un certificat ainsi conçu :

PROVINCE DE LIEGE. — Commune d....

L'administration locale de la d est certifiée par le présent que aujourd'hui le est comparu devant elle le fabricant, artiste, inventeur, etc., demeurant dans la de lequel a déclaré, que les objets ci-après désignés, qu'il se propose d'envoyer ici à l'exposition des produits de l'industrie nationale à Bruxelles, ont tous été confectionnés dans sa fabrique ici établie (son atelier, etc.) par lui-même ou sous sa direction.

En foi de quoi le présent certificat a été muni du sceau de cette ville (commune) et de la signature du président de l'administration locale.

A Liège,

DÉSIGNATION DES OBJETS.

Province de Liège.	I	N°

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ DU CASINO.

L'assemblée générale qui a dû avoir lieu le 3 janvier est définitivement fixée à dimanche 10, de 11 heures à midi et demie. 494

Le 3 janvier, il s'est ÉGARÉ une CHIENNE d'arrêt, répondant au nom de *Fiorella*, poils épagnols, tête, oreilles et tâches brunes, les 4 pattes blanches. Récompense à qui la ramenera à la Société militaire. 487

MAISON de CAMPAGNE à LOUER, jouissant d'une très-belle vue, avec un grand jardin bien arboré, prairie et bosquet, située à XHOVEMONT, quartier d'Ouest, n° 476. S'adresser sous la Petite-Tour, n° 62. 726

On DEMANDE un GARÇON à la Société, Place Verte n° 42.

Un marchand de PLUMES, BOHÉMIEN, prévient le public qu'il est DEBALLÉ pour toute l'année à son auberge, au Fer de Cheval sur la Batte, avec un grand assortiment de plumes de LITS et DUVETS. 493

DÉPOT DE FARINE provenant du moulin à vapeur de SCLESSIN, établi chez Mme. la veuve DOPPLER, rue Hors-Château, n° 232. 488

VENTE DE BOIS BLANCS.

Mardi, 12 janvier 1830, à neuf heures du matin, il sera procédé, à la requête de M. le comte de Renesse-Breidbach, par le notaire FRANÇOIS, résidant à TONGRES, à la vente d'environ 100 canadas très-gros et très-longs, croissant dans la drève située derrière le Château, à SHEEREN-ELDEREN. Ces arbres, propres à tout usage, seront vendus sur la place et à CRÉDIT. FRANÇOIS

La PERSONNE qui désire ACHETER un BIEN RURAL est priée de passer au bureau de cette feuille. 456

17) On informe les personnes qui voudraient entreprendre la CONSTRUCTION d'une GRANGE, écurie etc., à Faire en CONDRUZ, commune de Clavier, que les plan, devis et cahier des charges sont déposés chez M. SELIGER à Faire et en l'étude à Liège, du notaire KEPPELNE, où elles peuvent en prendre inspection et faire leur soumission jusqu'au 25 janvier.

A VENDRE une belle et vaste MAISON, ayant magasin et jardins, située rue derrière le Palais, cotée n° 71. S'adresser au quai d'Avroy, n° 571. 22.

A LOUER un CORPS de LOGIS, composé de 6 pièces avec l'agrément d'un jardin. S'adresser n° 46, rue Pont-d'Ile, où on a reçu parapluies, et un nouvel envoi de flanelle, tricots, idem bas, demi-bas, gants et objets confectionnés, bougies, huile, vinaigre, liqueurs, rhum, punch, cognac, café, sucre, chocolats, beaucoup d'articles à juste prix. 337

A VENDRE un BON PIANO de rencontre, à 6 octaves et 4 pedales. S'adresser rue Pont-d'Avroy, n° 576. 486

VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX.

Jeudi 14 janvier 1830, à midi, les enfans Roland de Héron, pour faciliter leur partage, feront VENDRE aux enchères publiques, chez Arnold Roland, cabaretier à Héron, par M^e GRANDRY, notaire royal à Héron.

1^o Une ferme, située en la commune de Héron, consistant en une belle maison d'habitation, cour, étables de vaches, écuries, grange, fournil, jardin, terre, et une prairie bien garnie d'arbres à fruit; le tout ne formant qu'un ensemble, et contenant un bonnier 30 perches.

2^o Une pièce de terre, située au Tige du Moulin à Vent commune de Héron, contenant 2 bonniers trente perches.

3^o Une pièce de terre, nommée terre aux Saulx, située à Héron, contenant environ 3 bonniers métriques.

4^o Une pièce de terre appelée Terre Poulet, située à Héron, contenant 148 perches.

5^o Une pièce de terre située au Trou du Bois, à Héron, contenant environ un bonnier métrique.

6^o Une pièce de terre, située au lieu dit Mal-Trixhe, commune de Héron, contenant 140 perches 20 aunes.

7^o Une autre de 50 perches, située au même endroit.

8^o Une pièce de terre de la contenance d'un bonnier métrique 17 perches, située au Tige de Marsine, commune de Héron.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions de la vente. M. GRANDRY. 383

GALOCHEs DE GOMME ELASTIQUE.

Ces galoches réunissent toutes les qualités désirables comme chaussure d'hiver, et sont parfaitement imperméables. Par leur élasticité, elles ne gênent aucunement le mouvement du pied, et comme elles se prêtent dans tous les sens, selon la forme des souliers ou bottes, et qu'elles sont très douces et minces, elles n'augmentent qu'insensiblement le volume du pied. La vibration qui est propre à cette matière, empêche absolument le pied de glisser sur la neige et même sur la glace la plus unie. Elles ont encore l'avantage d'être très-durables, résistant aux obstacles que le pied rencontre en marchant, tandis qu'une semelle dure et raide doit s'user par la friction.

Le seul dépôt est chez GILLOX-NOSSERT, rue du Pont-d'Ile, n° 32.

VILLE DE LIEGE.

Le bourgmestre et les échevins, vu l'article 47 du règlement sur la voirie urbaine, fait par le conseil de régence le 26 juin 1827, lequel laisse au collé le soin de régler la circulation dans une rue ou passage quelconque, arrêtent;

Aucune voiture suspendue ou non suspendue ne pourra pénétrer dans la rue Lulai des Fèves, que par l'entrée du côté de la nouvelle rue de la Cathédrale et par celle derrière St-Martin-en-Isle.

Il sera placé des écriteaux peints indiquant l'entrée et la sortie de cette rue. Les contraventions seront punies conformément à l'art. 66 du susdit règlement.

A l'hôtel-de-ville, le 2 janvier 1830.

Le bourgmestre, chevalier de *Mélotte-d'Envoz*.
Par la régence, le secrétaire de la ville, *Despa*.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 5 janv. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1829, 108 fr. 60 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouissance du 22 sept., 100 fr. 00 c. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 déc. 1829, 84 fr. 25 c. — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne, 1829, 84 fr. 1/4. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00 c.

Bourse d'Amsterdam, du 6 janvier. — Dette active, 63 1/16. — Idem différée 4 3/16. — Bill. de ch. 26 1/4. — Syndicat d'amortissement 4 1/2 104 1/4 — Rente remb. 2 1/2 98 1/8. — Act. Société de comm. 89 1/4 0/0. — Russ. Hop. et C^e 5, 105 1/8. — Dito ins. gr. li., 68 1/8. — Dito C, Ham. 5, 100 1/4. — Dito em. à L. 5, 101 1/4. — Danois à Londres 75 3/4. — Ren. fr. 3 0/0, 84 7/8. — Esp. H 5 1/2, 45 0/0. Dito à Paris, 93 1/4. — Rente Perpét. 63 1/2. — Vienne Act. Banq. 4535 00. — Métall., 400 7/8. — A Rot. 1^{er} l. 00 0/0. — Dito 2^e l. 408 0/0 00. — Lots de Pologne, 401 1/2 00 0/0. — Naples Falconet 5, 87 15 1/16. — Dito Londres 5, 99 1/4 00.

Bourse d'Anvers, du 7 janv. — Cours des Effets des P. B.

Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 63 1/8
Obl. syndicat, 4 1/2 " 000 0/0
Dette dom., 2 1/2 " 98 3/4
Acc. S. Com., 4 1/2 " 89 0/0 P

Changes.	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	114 p	A	P
Londres.	12 22 1/2	P 12 15	P 12 42 1/2
Paris.	47 3/8	A 47	A 46 7/8
Frankfort.	36 1/16	35 7/8	35 1/16
Hambourg.	35 1/4	A 35	34 7/8

Escompte 4 p. 0/0.

GRAINS. — Les prix des grains au marché de Liège, du 7 janvier, n'ont éprouvé aucune variation.

H. LIGNAC, imprim. du Journal, place du Spectacle, à Liège.